

- 9.1. Dépôt et présentation du rapport incendie 2025
 - 9.1.1. Rapport d'incendie DSI-2003 Année 2025
- 9.2. Congrès association des gestionnaires en sécurité incendie et civile 2026
- 10. URBANISME
 - 10.1. Désignation du responsable pour la mise en oeuvre du RMUN
- 11. ENVIRONNEMENT
- 12. LOISIR ET CULTURE
 - 12.1. Déboursé progressif no 13 - centre communautaire
 - 12.2. Camp de jour 2026 - affichage de postes
 - 12.3. Soumission Party Halloween 30 octobre 2026
 - 12.4. Tarification camping saison 2026
- 13. AVIS DE MOTION
- 14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
- 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 16. TRÉSORERIE
 - 16.1. Paiement des comptes
- 17. DIVERS
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

2026-03-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2026;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ET QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2026, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6. CORRESPONDANCE

2026-03-03

6.1. Correspondance générale

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 02 février 2026 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Cotisation et adhésion

6.2.1. Révision des coûts 2025 pour la Cour municipale

Les membres du conseil municipal sont informés que la municipalité est en attente d'une prochaine communication à propos du service de la cour municipale.

6.3. Demande d'appui

6.4. Demande de don

6.5. Invitation et représentation

2026-03-21

6.5.1. Représentation séance d'idéation collective sur la situation de l'itinérance

M. Marc Bégin, conseiller, se retire de la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC du HSF) à participer à une séance d'idéation collective sur la situation de l'itinérance dans le Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de participation correspond aux dossiers de M. Marc Bégin, conseiller;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser les dépenses de représentation de M. Marc Bégin pour avoir assisté à cette rencontre d'idéation le 3 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. ADMINISTRATION

7.1. Suivis de la direction générale

Il n'y a pas de suivis de la direction générale pour le mois de mars 2026.

2026-03-04

7.2. Lab sortir des rangs (Niska) - comité pilotage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a confirmé sa participation au projet « Sortir des rangs, le Lab » pour la première année (janvier à décembre 2026) qui voit le jour grâce à un soutien financier ponctuel sous le

thème de la Résilience financé par la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et qu'elle s'engage à poursuivre pour une deuxième année en 2027 afin de :

- Consolider les acquis et changements de pratique au niveau local et supra local ;
- Capter les apprentissages, les leviers de transformation, les défis (opérationnels, structurels) et les perspectives inspirantes de renouvellement des postures et pratiques municipales et MRC ;
- Partager, à travers une rencontre régionale, l'expérience du Lab de la première cohorte (2026-2027) auprès des municipalités estriennes et stimuler la formation d'une 2^e cohorte de 6 municipalités sur 2 nouveaux territoires de MRC.

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage servira de courroie de transmission pour faire circuler l'information entre le conseil municipal et le grand comité de travail;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil nomment les personnes suivantes pour faire partie du comité pilotage du projet « Sortir des rangs, le Lab »:

- Sarah Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière
- Isabelle Bibeau, agente de communication
- Johanie Vachon-Vallières, technicienne en loisir
- André Perron, maire
- Gabrielle Letarte-Dupré, conseillère
- Denys Gosselin, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-05

7.3. Demande de soumissions imprimeur - journal l'Envol

CONSIDÉRANT QUE les prix d'impression de l'Envol ont considérablement augmentés en 2025 chez Technopub;

CONSIDÉRANT QUE le service reçu de Technopub n'a pas été satisfaisant dans les derniers mois de 2025;

CONSIDÉRANT QU'Isabelle Bibeau, l'agente de communication, a fait des démarches pour obtenir des soumissions d'imprimeurs différents;

CONSIDÉRANT QUE le prix obtenu par le Groupe Audaz est de 539 \$ pour l'impression de 375 copies en noir et blanc et de quatre pages en couleur;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est garanti pour 2026 et que le transport est inclus;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'impression du journal L'Envol pour l'année 2026 au Groupe Audaz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-06

7.4. Remplacement photocopieur Toshiba bureau

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier nettoyage du photocopieur, le technicien nous a avisé que les pièces de rechanges ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur a été acquis en 2005;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'impression mensuels sont plus élevés avec le photocopieur actuel dû au fait qu'il est moins performant;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de procéder à l'achat d'un nouveau photocopieur au lieu d'en faire la location pour 66 mois;

CONSIDÉRANT QUE le service obtenu avec Buropro Citation dans les dernières années était satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de Buropro Citation;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'un nouveau photocopieur chez Buropro Citation au montant de 8 465,46 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. TRANSPORT - VOIRIE

2026-03-07

8.1. Contre-offre MTQ

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la route 253 avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) se terminait en 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a signifié au MTQ son intention de renouveler le contrat de déneigement pour la route 253, et ce, avant le 01 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la saison du déneigement de la route 253 est du 9 octobre au 25 avril;

CONSIDÉRANT QUE les périodes de pré-saison et post-saison sont désormais incluses dans la saison et comprises dans le montant forfaitaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une contre-offre au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le nouveau montant proposé par le MTQ pour ce contrat, d'une durée d'un (1) an renouvelable quatre (4) fois pour un total de cinq (5) ans, est de 150 273 \$ par année;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à signer le nouveau contrat de déneigement no 9007-26-4530 pour la route 253 au montant de 150 273 \$ par année.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-08

8.2. Résolution d'adoption des dépenses PAVL Entretien

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation d'adopter les dépenses en lien avec l'entretien du réseau local afin de recevoir la subvention gouvernementale rattachée à ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le détail des dépenses en lien avec l'entretien du réseau local a été présenté au conseil municipal et que celui-ci s'en est déclaré satisfait;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de déposer le rapport des dépenses de l'entretien de la voirie locale (PAVL) pour l'année 2025 représentant un montant total de dépenses admissibles de 847 378,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-09

8.3. Achat benne pour camion

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une nouvelle benne qui servira au rechargement était nécessaire pour assurer la bonne continuité des services de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour des considérations pratiques, cette nouvelle benne sera installée sur le camion Inter 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des trois demandes de prix reçues en lien avec l'achat d'une nouvelle benne;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une benne chez *Vernon Equipments* au montant de 27 853,88 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-10

8.4. Octroi de contrat demande de prix tonte de pelouse contrat de 3 ans

CONSIDÉRANT QUE la tonte de la pelouse ne peut pas être effectué en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des besoins spécifiques en lien avec la tonte de gazon des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se déclarent satisfaits des services reçus de *Groupe MB Estrie Inc.* pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service stipule que les prix seront fixés pour les années 2026, 2027 et 2028;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de tonte de la pelouse à *Groupe MB Estrie Inc.* pour un montant maximum de 9 700 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2026, 9 900 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2027 et de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2028;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-11

8.5. Octroi de contrat demande de prix nettoyage de rue 2026

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des rues ne peut pas être effectué en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se déclarent satisfaits des services reçus de *Frédéric Blouin* pour l'année 2025 pour le nettoyage des rues;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service reçue;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de nettoyage des rues à *Frédéric Blouin*, pour un montant de 1 925 \$ plus les taxes applicables, tel que stipulé dans la demande de prix;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-12

8.6. Octroi de contrat demande de prix abat-poussière 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit octroyer un contrat pour l'achat de l'abat poussière à étendre sur ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se déclarent satisfaits des services reçus de *Somavrac* pour l'année 2025 pour l'achat de l'abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service reçue pour l'année 2026;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat de l'abat poussière à étendre sur ses chemins à la compagnie *Somavrac* pour un montant de 73 100 \$ plus les taxes applicables (0.430 \$ du litre X 170 000 L);

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. Dépôt et présentation du rapport incendie 2025

2026-03-13

9.1.1. Rapport d'incendie DSI-2003 Année 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a déposé et présenté au conseil municipal le bilan des activités pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE le bilan des activités du service incendie de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2025 doit être acheminé à la MRC du Haut-Saint-François;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU par le conseil municipal de procéder à l'envoi du bilan des activités du service incendie de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2025 à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2. Congrès association des gestionnaires en sécurité incendie et civile 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important d'offrir de la formation continue à ses employés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, M. Daniel Fortier, n'a pas participé au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de procéder à l'inscription du directeur du service incendie, M. Daniel Fortier, au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les sujets prévus lors des ateliers de formation (nouveaux règlements, équipements, casernes, regroupements, le livre blanc, etc...) seront riches en information pour le service incendie de la municipalité;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise M. Daniel Fortier à participer au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile en 2026;

ET d'autoriser un montant de 2 000 \$ pour couvrir les dépenses reliées au congrès (inscription, repas, hébergement et essence);

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. URBANISME

2026-03-14

10.1. Désignation du responsable pour la mise en œuvre du RMUN

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) est entré en vigueur le 1er mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement (RMUN) s'applique à la place du régime transitoire qui lui avait remplacé, le 1^{er} mars 2022, les normes du chapitre VII «*Dispositions relatives aux cours d'eau et aux lacs*» de votre règlement de zonage qui découlaient de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à l'exception de l'article 7.3.1 c) qui demeurerait applicable puisque faisant partie intégrante du document complémentaire du SAD);

CONSIDÉRANT QUE l'application du régime permanent fait partie intégrante des tâches de l'inspecteur municipal, M. Bruno Boutin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser que c'est l'inspecteur municipal qui assurera l'application du nouveau règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) entré en vigueur le 1er mars 2026;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de nommer l'inspecteur municipal, M Bruno Boutin, responsable de l'application du nouveau règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) entré en vigueur le 1er mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIR ET CULTURE

2026-03-15

12.1. Déboursé progressif no 13 - centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 13 révisé au montant de 145 875,86 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 24 février 2026 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 13 pour un montant de 145 875,86 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-16

12.2. Camp de jour 2026 - affichage de postes

Marie-Michèle Turgeon et Marc Bégin se retirent de la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite continuer d'offrir un service de camp de jour estival aux familles qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation d'un tel service augmentent à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE certains employés de l'équipe d'animation estivale n'ont pas l'intention de revenir à l'été 2026;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU de procéder à l'affichage des postes à combler;

ET d'offrir un taux horaire débutant à 16,60 \$ pour les postes d'aide-animateurs, 17 \$ pour les postes d'animateurs et un taux horaire débutant à 20,60 \$ pour le poste de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-17

12.3. Soumission Party Halloween 30 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible pour organiser des activités et des événements pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE la démarche sur le positionnement stratégique collectif effectuée avec Niska en 2025 a permis aux citoyens de suggérer des activités et des événements qui pourraient être organisés au nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une initiative citoyenne pour l'organisation d'un spectacle d'Halloween le 30 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la vente des billets couvrira le cachet de l'artiste au montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les ventes de bar vont couvrir une partie des autres dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour objectif de faire connaître le nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens sont prêts à investir du temps dans l'organisation de l'activité;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la réservation de la date du 30 octobre 2026 avec l'artiste;

ET autorise les employés à valider certains éléments avant de débiter l'organisation de l'activité;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense si les membres du conseil municipal sont satisfaits des réponses obtenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-03-18

12.4. Tarification camping saison 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite continuer d'offrir un service de camping municipal à l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation d'un tel service augmentent à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de location des terrains n'ont pas été augmentés dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent d'augmenter les tarifs de location de tous les terrains (saisonnier, véhicule récréatif, tente, chalet) d'environ 10 %, comme suit:

Types d'emplacement	Tarifs 2025	Tarifs 2026
----------------------------	--------------------	--------------------

Terrain saisonnier	1 200 \$	1 320 \$
Terrain VR 3 services	50 \$ / nuitée	55 \$ / nuitée
Terrain tente aucun services	25 \$ / nuitée	27,50 \$ / nuitée
Chalet	129,38 \$ / nuitée	142,32 \$ / nuitée
Pod	108,67 \$ / nuitée	119,55 \$ / nuitée

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'augmenter les tarifs de location de tous les terrains (saisonnier, véhicule récréatif, tente, chalet) d'environ 10 % et que les tarifs indiqués dans le tableau incluent les taxes;

ET de former un comité de réflexion pour l'avenir du camping Vert qui serait constitué des membres suivants:

- André Perron, maire;
- Denys Gosselin, conseiller;
- Marie-Michèle Turgeon, conseillère;
- Steve Perron, employé responsable du camping Vert;
- Isabelle Gagnon, employé responsable des réservations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AVIS DE MOTION

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2026-03-19

16.1. Paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 739 778,36 \$ (dépenses de fonctionnement de 151 520,02 \$ et dépenses d'investissement de 519 990,84 \$) en référence aux chèques 202600107 à 202600172 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 31 257,68 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 63 827,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

2026-03-20

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Denys Gosselin**

de clore la présente session à **20 h 35**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière